

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN883

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 36

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« à charge d' »

les mots :

« qui doit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel